

les partisans de Mr. Tracey auraient pu, eux aussi, avoir des armes pour attaquer, et on ne peut citer une seule occasion dans laquelle aucun d'eux ait eu des armes entre les mains. Je n'ai pas besoin d'indiquer combien cette circonstance est digne d'attention.

Le quinze de Mai, l'Officier Rapporteur requit par une lettre, le Grand Connétable de placer immédiatement six Connétables avec de grands bâtons de Connétables au dedans de l'enceinte près du Poll, pour n'en laisser approcher, dit-il, que ceux qui veulent voter, ou qui conduisent des Dames, ayant soin de ne choisir que des citoyens, qui ne sont ni d'un côté ni de l'autre des candidats, autant que possible.

Ces recommandations sont d'autant plus dignes d'attention, qu'elles renforcent les observations qui précèdent, sur la nature des bâtons dont on les avait armés, différents des longs bâtons ordinaires.

On voit aussi, que par un usage que, comme je l'ai observé dans un autre ouvrage, je ne prétends pas justifier, les Dames venaient voter; ce qui peut fournir la preuve que l'on aurait pu entretenir la tranquillité à moins de frais, dans une élection à laquelle elles ne craignent pas de prendre part.

Voici un autre trait auquel les événements qui vont suivre donnent une importance essentielle. Outre que l'Officier Rapporteur avait déjà changé le Poll de place trois fois, en dépit des réclamations qu'on lui avait fait entendre à ce sujet, le Samedi 19 Mai, il l'ajourna longtemps avant le tems fixé par la loi. Au moment où il se préparait à l'ajourner, plusieurs des voteurs de Mr. Tracey, se présentèrent pour lui donner leurs voix. Il se refusa à les prendre. Mr. Tracey et ses amis protestèrent hautement contre cette conduite; il n'en ajourna pas moins le Poll sans prendre ces voix.

Après l'ajournement, l'Officier Rapporteur écrivit au Greffier de la Paix, pour demander que les Magistrats lui envoyassent le Lundi suivant, au matin, les Connétables, avant l'ouverture du Poll à huit heures, sans aucune autre explication.

Il n'y eût point d'assemblée de Magistrats ce soir là. Il y en eût une le lendemain Dimanche, 20 de Mai. Et la lettre dont on vient de parler fut mise sous les yeux des Magistrats.

Mais le Dimanche, avant que cette assemblée se tint, Mr. Bagg et quatre de ses plus chauds partisans avaient écrit à l'Officier Rapporteur, qui, de son côté, écrivit aussi en conséquence au Greffier de la Paix, une lettre dans laquelle il se plaint amèrement de Mr. Tracey, au sujet de la discussion qui avait eu lieu à l'ajournement du Poll, quand ce Candidat s'était plaint du refus que l'on faisait de recevoir les suffrages de ceux qui offraient de donner leurs voix pour lui; chose dont il n'avait pas songé à dire un mot dans sa lettre de Samedi. Il en appelait à cette lettre de Mr. Bagg, et autres, comme motif de la nouvelle communication qu'il adressait aux Magistrats, par le canal du Greffier de la Paix.

Il est possible que le contenu de la lettre de Mr. Bagg, ait pu agir puissamment sur une imagination comme celle de l'Officier Rapporteur. Ces deux lettres méritent une attention d'autant plus marquée dans ce moment, qu'elles ont été l'occasion de la catastrophe qui eut lieu le lendemain.

Suivant la lettre de l'Officier Rapporteur, n'ayant pas voulu, dit-il, soumettre sous interprétation de la Loi à Mr. Tracey, et ses partisans, il s'en est suivi un tumulte, et il a été bien près d'être assailli. Mr. Tracey lui-même l'a insulté, l'a menacé de l'obliger par la force à faire sa volonté, ainsi qu'un Irlandais qui a sauté dans la bâtisse où se tient le Poll, et des motifs de prudence l'ont fait remettre à un autre tribunal, la justice qui lui est due comme Officier Public.

Il n'y a pas encore un seul fait précis d'articulé dans

cette lettre. Il avait été près d'être assailli, menacé, et s'il y avait un délit de commis, si les menaces avaient été de nature à inspirer des craintes sérieuses, il y avait sûrement des moyens de se mettre en garde contre leurs auteurs, après l'ajournement, si l'Officier Rapporteur n'avait pas cru pouvoir sévir contre l'Irlandais qui avait sauté dans la bâtisse du Poll.

Puis comment l'Officier Rapporteur n'avaient-ils pas songé à faire part au Greffier de la Paix de ces terreurs, la veille, dans le moment où l'impression en devait être plus vive, au lieu d'attendre au lendemain pour écrire une autre lettre à ce sujet?

Une lettre qu'il vient de recevoir, dit-il, et qu'il joint à la sienne, pour faire sentir la nécessité de l'interposition des Magistrats, explique ce mystère. Il mande au Greffier de la Paix de convoquer une Assemblée de Magistrats, sans délai, pour leur soumettre cette lettre. Il croit impossible de continuer l'Election, sans avoir au dedans du Poll, une force suffisante de Connétables avec des bâtons de Connétables pour les distinguer, et si un ou deux Magistrats se mettaient à leur tête, cela serait aussi d'un grand secours.

Il faut aussi, dit-il, que tout cela se fasse avec la plus grande activité.

Voyons quelles étaient ces renseignements qui rendaient ces mesures si pressantes. C'étaient une lettre de Mr. Bagg, et de quatre de ses plus chauds partisans, en ces termes: "En conséquence des violences qui ont été commises hier au Poll, et d'informations certaines que nous avons reçues du Capitaine Spencer, qui demeure vis-à-vis de Mr. Tracey, que Mr. Tracey doit se mettre à la tête d'un parti nombreux de personnes disposées à commettre les plus grands outrages, nous nous trouvons dans la nécessité de vous requérir de prendre les mesures nécessaires pour nous protéger, étant persuadés que sans une force de Connétables imposante, placée dans les environs même du Poll, et prête à agir au premier moment, nos vies seront en danger. Vous devez être vous-même convaincu d'après ce qui s'est passé hier, et d'après tout ce qui est arrivé pendant cette élection, qu'il est absolument nécessaire que des mesures rigoureuses soient prises pour maintenir la paix et protéger les amis de Mr. Bagg. C'est même le bruit courant de la Ville, et l'opinion de toutes les personnes respectables, qui supportent Mr. Bagg, qu'on fera demain de plus grandes tentatives de violence qu'il ne s'en est encore commis depuis le commencement de l'Election. Dans le cas où vous jugeriez à propos de convoquer une Assemblée de Magistrats, nous sommes prêts à déclarer, sous serment, la manière insultante dont vous avez été vous-même traité par Mr. Tracey, et il n'y a point de doute qu'ils seront prêts à employer tous les moyens que la Loi leur donne, pour vous soutenir dans l'exercice libre de vos fonctions."

Il convient maintenant de remarquer.

1o. Quo ni la lettre de l'Officier Rapporteur, ni celle de Mr. Bagg, et autres, n'articulent aucun fait positif, aucun délit qualifié.

2o. S'il y en avait eu de commis, on pouvait aller devant aucun Magistrat, et demander son interposition, des ordres d'arrestations, et enfin procéder contre les délinquans suivant le cours ordinaire des Loix.

3o. On a déjà observé à plusieurs reprises que l'Officier Rapporteur avait juridiction pour maintenir la paix au Poll, et il n'est pas même dit qu'on ait résisté à son autorité.

4o. Si on avait des informations certaines d'un projet des violences alléguées, il était aisé de faire venir ceux qui en avaient connaissance; de les leur faire attester sous serment et de procéder contre les accusés et les envoyer en prison ou les forcer à donner caution.

5o. La seule chose que l'on offre d'attester sous ser-